

## Conclusion de la journée : essai de synthèse des points importants – Carine PEISSER (PARN)

- Besoin constant d'**acquisition de données**, avec les notions d'observatoire, de suivi (mise à jour) et de mise à disposition (et de mutualisation) des données concernant aussi bien les aléas que les vulnérabilités.
- Besoin d'un **lien étroit entre scientifiques et gestionnaires**, notamment via des journées d'échange.
- Besoin d'un **positionnement clair des gestionnaires et des décideurs** :
  - sur les moyens qu'ils sont prêts à mettre en œuvre pour l'acquisition des données,
  - sur la question du risque résiduel,
  - sur la question de l'acceptabilité.
- Le changement climatique ne fait qu'ajouter des incertitudes aux incertitudes déjà existantes du fait de la variabilité des phénomènes naturels, et renforce la **nécessité « d'apprendre à vivre avec l'incertitude »**, ce qui renvoie aux **notions de risque résiduel et d'acceptabilité**.
- Les progrès en matière d'acceptabilité du risque passeront probablement par un renforcement de la **diffusion d'information auprès des collectivités et de la population** (=> discussion) :
  - F. Gillet : Les politiques de gestion des risques sont mises en œuvre par des structures publiques, mais dans bien des endroits la population n'est pas vraiment impliquée. Comment mieux impliquer les citoyens et faire en sorte qu'ils réagissent en cas d'événements vraiment grave ? Aujourd'hui dans la plupart des cas, les citoyens ne savent pas quel comportement adopter et ne se préoccupent pas de savoir s'il faut qu'ils fassent quelque chose (mis à part ceux qui connaissent des inondations répétitives, qui commencent à savoir comment réagir). Donc si l'on pense qu'on va vers une plus grande fréquence d'événements extrêmes qui risquent d'être dommageables, il est nécessaire de traiter cette question d'une manière plus approfondie qu'on ne l'a fait jusqu'alors.
  - C. Peisser : De ce point de vue l'aspect « **éducation** » apparaît fondamental pour permettre de maintenir la culture du risque en montagne [*cf. remarques d'I. Voyat le matin*].
  - A. Lescurier : Les citoyens sont préparés aux événements lorsqu'ils les subissent régulièrement (ex. des cyclones aux Antilles, qui se produisent plusieurs fois par an).
  - J. Liévois : La question qui se pose est celle de la préparation aux événements les plus rares, comme dans le cas du Grand Bornand en 1987 où les morts sont des personnes qui voyant l'eau monter progressivement dans le camping se sont enfermées dans leur caravane au lieu d'évacuer, ou encore dans le cas d'une personne qui voyant une coulée de boue arriver sur sa maison a fermé les volets et s'est réfugiée dans son lit... Les nombreux exemples de ce type montrent qu'il y a là un problème d'éducation.
  - F. Gillet : Dans le cas de la tempête Xynthia, les gens étaient bien prévenus qu'il y avait un risque de tempête, clairement annoncé par Météo-France, par contre le risque d'inondation n'a pas été annoncé, or c'est l'inondation qui a entraîné des morts par noyade. L'annonce du risque d'inondation n'était pas de la responsabilité de Météo-France, car en France c'est le SCHAPI qui est chargé de la prévision hydrologique et hydraulique (sur les cours d'eau). Depuis cette catastrophe, et comme ce phénomène est susceptible de se reproduire, Météo-France a la responsabilité d'annoncer aussi le risque de submersion marine.

- Rq : Ça n'aura d'effet que si les gens apprennent à nager !
- V. Lebidan : Il y a une suite à Xynthia, car l'après-événement a été géré de façon calamiteuse. Il reste toujours des maisons exposées qui vont rester en place, donc là l'Etat a perdu à peu près 20 ans de crédibilité en matière de gestion des risques.
- J.-D. Rouiller : En Suisse, ce n'est pas MétéoSuisse mais une division de l'OFEN qui s'occupe de la prévision hydrologique, ce sont deux métiers différents.
- T. Arborino : Pour revenir sur la question de l'implication de la population dans la gestion du risque, je pense qu'on devrait réfléchir à la possibilité d'informer systématiquement la population sur les règles en cas de danger quand on donne la carte de dangers : associer information sur la carte des dangers et les règles face au danger.
- F. Gillet : En France, dans les communes dotées d'un PPR le maire a l'obligation de mettre en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui définit les mesures à prendre et notamment les règles à appliquer par les citoyens au niveau individuel.
- J. Liévois : Le PCS s'accompagne de Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) pour mettre en sécurité les élèves et le personnel dans les établissements scolaires, et ce dispositif paraît prometteur dans la mesure où c'est par les enfants qu'on va pouvoir progressivement amener à un changement culturel et à l'adaptation de la société.
- J.D. Rouiller : Il faut souligner le **rôle des médias**. En France, les techniciens et les politiques communiquent entre eux, mais la population ne le sait pas. Ça se passe différemment en Suisse, où les techniciens communiquent directement avec la presse ce qui permet plus facilement de faire passer et de répéter des messages au gré des circonstances. C'est aussi très efficace pour imager la politique de gestion des risques.
- F. Berger : Je crois qu'il est important de faire comprendre à la population qu'elle a **des droits et des devoirs**. « Oui elle a le droit d'attaquer la carte de dangers au tribunal, mais elle a le devoir de se comporter correctement, en informant les autres en cas de survenue de phénomènes anormaux et en adoptant le comportement qui convient. En termes de communication, un exemple intéressant est celui du Japon où tout nouvel arrivant reçoit nominativement et avec accusé de réception la carte de dangers du secteur où il habite et une information sur le système d'évacuation en cas de problème.
- D. Richard : J'ai trouvé très intéressante l'idée évoquée par T. Arborino (dans sa présentation de la démarche suisse) de **coupler au point de le faire réaliser dans le même élan et par le même bureau d'études le PPR (qui réglemente l'occupation du sol) et le PCS (qui définit les modalités de réaction)**, en particulier dans un contexte d'adaptation aux effets du changement climatique, parce que la voie permettant de réduire la vulnérabilité (jusqu'ici explorée plutôt du côté de la gestion territoriale) consiste à considérer la vulnérabilité de manière très globale, et qu'une organisation plus adaptée des secours et de la gestion de crise contribue à réduire la vulnérabilité : on est vulnérable à une mauvaise organisation...